

CIRCULAIRE 056-24

17 mai 2024

**LIMITES DE POSITIONS — PRODUITS INSCRITS
SUR TAUX D'INTÉRÊT RÉGLÉS EN ESPÈCES**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces et aux options sur contrats à terme sur taux d'intérêt réglés en espèces ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de [cette adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Mois d'échéance	Limite de positions du mois d'échéance en cours	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
BAX et OBX	Juin 2024	25 515	2024-06-03
CRA et Options sur CRA	Mars 2024 ¹	40 740	2024-06-03

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.

¹ Les contrats CRA de mars 2024 expirent en juin 2024.